

Recommandations en Psychiatrie Légale Épidémie COVID-19

Les violences intrafamiliales



Dr Laurent LAYET, Psychiatre

1. PENSER « SÉCURITÉ »

S'adresser de manière inappropriée à un homme qui exerce des violences familiales peut augmenter le risque pour sa compagne ou ses enfants.

- **Ne pas employer un ton accusateur (augmente le risque de représailles sur le conjoint ou les enfants, génère un sentiment de honte frein à la demande d'aide) et ne pas répéter ce que la victime vous a révélé.**

2. SOUTENIR LA PARTENAIRE ET LES ENFANTS

Les comportements violents peuvent être à l'origine de symptômes psychiques qui traduisent la souffrance des victimes (symptômes anxieux, trouble du comportement, trouble des conduites alimentaires...).

- **Identifier ces symptômes, ne pas les minimiser, les traiter et proposer des aides individuelles mais aussi familiales.**

3. CONNAÎTRE LA LOI

L'éviction de l'auteur de violences conjugales et familiales est désormais possible à tous les stades de la procédure, y compris dans le cadre civil de l'ordonnance de protection.

- **L'éviction du conjoint violent est une réponse privilégiée en matière de violences conjugales, conformément aux recommandations de la circulaire du 9 mai 2019, elle peut être doublée, quand la situation de danger le justifie, de l'octroi d'un téléphone grave danger à la victime.**

4. ALERTER / ÉCOUTER / PROTÉGER

Isolées, sous l'emprise et le contrôle de leur agresseur, les victimes sont souvent démunies et méconnaissent les moyens mis en œuvre pour dénoncer les violences ou être conseillées.

- **Pour les victimes et les témoins :**

- **EN CAS D'URGENCE :** **Composer le 17**
Envoyer un SMS au 114
Se rendre en pharmacie en disant « masque 19 »
- **ÉCOUTE ET SOUTIEN :** **3919 du lundi au vendredi 9h00 – 19h00**
Plateforme www.arretonslesviolences.gouv.fr

5. CRÉER UN LIEN AVEC L'AGRESSEUR

Dans le discours d'un agresseur on relève souvent l'utilisation de mécanismes de minimisation et de banalisation (voir de déni) pour justifier de son comportement.

- **Encourager l'agresseur à réévaluer son comportement et à se poser des questions.**

6. CONSEILLER POUR ANTICIPER

Les situations de violence peuvent se répéter au sein d'une même famille créant une insécurité permanente. Certains épisodes sont plus intenses et donc plus à risques pour la partenaire et les enfants.

- **Enseigner aux victimes potentielles les réflexes simples pour se préserver en cas de danger (comment gagner du temps, enlever les armes potentielles, apprendre aux enfants à se mettre en sécurité, avoir un téléphone portable toujours chargé, définir un plan d'évacuation, confier à des amis un sac de secours avec de l'argent, un double des clefs...)**

7. FORMER LES INTERVENANTS

Les situations de violence intrafamiliale peuvent perdurer sur de longues périodes au vu et au su du voisinage et de l'entourage.

- **Tous les acteurs du soin et tous les intervenants potentiels au domicile ou auprès de la famille doivent être sensibilisés aux signes d'alerte (marques physiques, changement d'attitude) et aux possibilités d'intervention.**

Plus d'information sur <https://www.afpbn.org/sections/section-psychiatrie-legale/>